



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, **le lundi 19 juillet 2021 à 18H30**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

La réunion est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville :

Vias Méditerranée - www.facebook.com/viasmediterranee.

Considérant le contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 du Conseil Municipal,
Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1) Administration Générale

- a. Lancement de la procédure de délégation de service public pour les concessions de plage, sous-traités d'exploitation
- b. Avenant n°2 à la concession des plages naturelles de Vias entre la Commune et l'Etat.
- c. Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Vias
- d. Avis sur la révision de la disposition spécifique « POLMAR-Terre du Département de l'Hérault »

2) Finances

- a. Décision Modificative n°2 du budget principal de la Commune
- b. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- c. Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au Comptable Public
- d. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association les chats viassois
- e. Subvention supplémentaire à des associations
- f. Proposition de refinancement de 4 emprunts de la Commune à la Caisse Régionale du Crédit Agricole

3) Urbanisme

- a. Promesse unilatérale de vente au Syndicat Bas Languedoc : parcelle communale cadastrée section BI n°4
- b. Vente de l'immeuble communal cadastre BX n°67 sis 4 rue Emile Zola à M. Lelouey
- c. Mise en place d'un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles
- d. Convention de carence entre l'Etat, l'EPF Occitanie, la CAHM et la Ville de Vias
- e. Syndicat mixte Hérault Energies – transfert des compétences « de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie – gestion de l'énergie partagée (GEP) »
- f. Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement des études et des travaux d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire pour la construction d'une passerelle piétonne et d'un pont-route sur la Commune de Vias
- g. Adhésion de la Commune de Vias au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)
- h. Approbation de la convention de mission d'accompagnement dans l'aménagement des espaces publics du centre-ville

- i. Demande de subvention auprès de l'Europe au titre du fonds Européen REACT-EU pour le projet de renouvellement de la passerelle Sainte Cécile
- j. Demande de subventions pour la requalification de la rue Jean Manzanera
- k. Demande de subventions pour la réalisation d'un schéma d'organisation des mobilités – Centre-ville de Vias et liaison avec Vias Plage
- l. Institution d'une servitude de cour commune sur la parcelle communale section BY n°76

4) Jeunesse et Sports

- a. Mise en place de conventions-type de mise à disposition de locaux et équipements communaux permanentes et ponctuelles
- b. Tarifs trimestriels et annuels Carte Pass

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 12 juillet 2021.

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias

